

EASYBOURSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 000 euros

Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06

484 014 410 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique du 27 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

| ACTIF | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------------|--------------------|
| Créances sur les établissements de crédit..... | 94 981 318 | 104 852 778 |
| Opérations avec la clientèle..... | 839 970 | 99 609 |
| Prêts et comptes à terme..... | 178 300 000 | 158 300 000 |
| Créances rattachées aux placements de trésorerie..... | 781 887 | 735 638 |
| Actions et autres titres à revenu fixe..... | 6 571 | 7 119 |
| Immobilisations incorporelles..... | 2 392 476 | 2 510 664 |
| Immobilisations corporelles..... | 62 049 | 46 023 |
| Autres actifs..... | 1 149 272 | 552 669 |
| Comptes de régularisation..... | 360 619 | 461 963 |
| TOTAL ACTIF | 278 874 163 | 267 566 463 |

| PASSIF | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------------|--------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit..... | 682 | 0 |
| Opérations avec la clientèle..... | 265 859 768 | 255 425 106 |
| Autres passifs..... | 2 667 379 | 3 934 479 |
| Comptes de régularisation..... | 1 616 433 | 908 158 |
| Compte de négociation et de règlement..... | 895 347 | 776 697 |
| Provisions pour risques et charges..... | 9 426 | 9 426 |
| Capital souscrit..... | 7 000 000 | 7 000 000 |
| Réserve légale..... | 600 000 | 600 000 |
| Report à nouveau..... | - 1 087 403 | - 5 981 |
| Résultat de l'exercice..... | 1 312 530 | - 1 081 422 |
| TOTAL PASSIF | 278 874 163 | 267 566 463 |

| HORS-BILAN | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------|------------|
| Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. donnés : - Engagements sur titres - Titres à livrer - Tiers..... | 11 524 004 | 8 346 432 |
| - Engagements sur titres - Tit. à livrer - Négociateur..... | 534 199 | 272 726 |
| Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. reçus : - Engagements sur titres - Titres à recevoir - Tiers..... | 534 199 | 272 726 |
| - Engag. sur titres - Titres à recevoir - Négociateur..... | 11 524 004 | 8 346 432 |
| Engag. de financement reçu d'établissement de crédit..... | 100 000 | 100 000 |

| COMPTE DE RESULTAT (en euros) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|--------------------|
| Commissions (produits)..... | 11 904 842 | 7 215 981 |
| Commissions (charges)..... | - 993 692 | - 817 007 |
| Gains ou pertes s/op. des portefeuilles de négociation.. | - 1 613 | - 1 813 |
| Gains ou pertes s/op. des portef. de placet et assimilés.. | 1 286 937 | 1 144 084 |
| Autres produits d'exploitation bancaire..... | 649 298 | 622 213 |
| Autres charges d'exploitation bancaire..... | - 134 522 | - 95 295 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 12 711 250 | 8 068 163 |
| Charges générales d'exploitation..... | - 10 583 495 | - 8 494 711 |
| Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp. | - 755 811 | - 651 072 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 371 944 | - 1 077 620 |
| Coût du risque..... | - 6 767 | - 3 802 |
| RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT | 1 365 177 | - 1 081 422 |
| Impôt sur les bénéfices..... | - 52 647 | - |
| RESULTAT NET | 1 312 530 | - 1 081 422 |

ANNEXE - COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 (en euros sauf indication contraire).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. L'année 2020 a été pleinement marquée par la présence du Covid-19 qui a impacté l'économie mondiale et la situation sanitaire de l'ensemble des pays. Dans ce contexte instable, l'année 2020 d'EASYBOURSE a été marquée par un résultat net bénéficiaire de 1 312 530 euros qui résulte d'une progression du PNB de + 58 % entre 2020 et 2019 impacté notamment par le CA Bourse qui progresse fortement (+ 74 %) : en lien avec l'activité des clients en termes de nombre d'ordres passés qui progresse de près de 95 % entre 2020 et 2019 ; en lien avec l'acquisition de nouveaux clients avec une progression du nombre d'ouvertures de comptes nettes de + 157 % (4 820 en 2020 contre 1 876 en 2019). Ce CA Bourse représente à ce titre 82 % du CA total en 2020 contre 73 % en 2019. Cette hausse du PNB s'accompagne d'une progression des charges générales d'exploitation (+ 24,6 %) notamment liée à l'impact des charges Procapital qui progressent de + 57 % entre 2020 et 2019 compte tenu d'une partie variable qui représente autour de 33 % du CA Bourse et qui évolue en fonction de la progression de ce dernier.

EVENEMENTS POST CLOTURE. Pas d'évènement identifié post clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels d'EASYBOURSE ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux entreprises d'investissement en France fixés par le règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

1 - CREANCES A VUE SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Les créances à vue sur les établissements de crédit regroupent le montant des comptes courants permettant de cantonner les espèces déposées par sa clientèle en application de l'arrêté du 06/09/2017, gérer les mouvements de trésorerie liés à son statut de teneur de comptes-conservateur, et gérer sa trésorerie propre. **Créances à vue sur les établissements de crédit.** Comptes représentatifs des fonds de la clientèle, Actif, 31/12/2020 : 93 951 676, 31/12/2019 : 104 552 703, Comptes ordinaires enregistrant les mouvements liés à la négociation-tenue de compte, Actif, 31/12/2019 : 383, Passif, 31/12/2020 : 682, Comptes courants représentatifs de la trésorerie de la société, Actif, 31/12/2020 : 1 029 642, 31/12/2019 : 299 692, Total des créances à vue sur les établissements de crédit, Actif, 31/12/2020 : 94 981 318, 31/12/2019 : 104 852 778, Passif, 31/12/2020 : 682. **Ventilation au**

31/12/2020 des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle selon leur durée résiduelle. A moins de 3 mois et total. Actif, Créances sur les établissements de crédit : 1 029 642, Créances sur la clientèle : 93 951 676, Total : 94 981 318, Passif, Dettes envers les établissements de crédit et Total : 682.

2 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF. Les opérations avec la clientèle comprennent les comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Toutes les créances supérieures à 90 jours font l'objet d'un reclassement en créances douteuses. Les créances douteuses font, individuellement, l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel. **Clients actif.** Comptes ordinaires débiteurs, 31/12/2020 : 631 411, 31/12/2019 : 77 560, Créances douteuses, 31/12/2020 : 221 442, 31/12/2019 : 26 184, Provision sur créances douteuses, 31/12/2020 : - 12 884, 31/12/2019 : - 4 135, Total clients actif, 31/12/2020 : 839 970, 31/12/2019 : 99 609.

3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF. Clients passif. Comptes ordinaires créditeurs, 31/12/2020 : 3 839 422, 31/12/2019 : 3 807 850, Clients « courtage », 31/12/2020 : 70 575 244, 31/12/2019 : 58 551 195, Comptes PEA, 31/12/2020 : 191 445 102, 31/12/2019 : 193 066 061, Total clients passif, 31/12/2020 : 265 859 768, 31/12/2019 : 255 425 106.

4 - PRETS ET COMPTES A TERME. Il est rappelé que, conformément aux agréments dont elle dispose, la société ne réalise pas d'opérations pour compte propre. Cette rubrique enregistre les placements de la trésorerie qui sont effectués en compte à terme (CAT) pour un montant de 178 300 000 euros. **Titres de placement.** Compte à terme et Total, 31/12/2020 : 178 300 000, 31/12/2019 : 158 300 000.

5 - CREANCES RATTACHEES AUX PLACEMENTS DE TRESORERIE. EASYBOURSE comptabilise à son actif les intérêts courus à recevoir issus du placement de la trésorerie. Au 31/12/2020, les intérêts courus à recevoir s'élevaient à 781 887 euros.

6 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXES. Les actions et autres titres à revenu fixes font référence aux titres détenus en propre par EASYBOURSE pour tester sa plateforme opérationnelle. Ces comptes n'ont pas vocation à générer des plus-values mais uniquement à s'assurer de la bonne exécution des opérations de bourse.

7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME. Néant.

8 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS. A l'actif, les principaux postes sont les suivants : TVA déductible, Crédit de TVA, CICE, Fournisseurs débiteurs. Au passif, les principaux postes sont les suivants : Dettes fournisseurs, Dettes sociales et fiscales, TVA collectée, Impôts et taxes sur opérations de marché. A noter l'enregistrement au Bilan, au 31/12/2020, d'une avance en compte courant de la part de l'actionnaire SF2 d'EASYBOURSE pour un montant de 1 715 759 euros (avec les intérêts courus afférents) constituée d'une première avance versée en janvier 2019, à laquelle s'est ajoutée une deuxième avance en compte courant de 1 000 000 euros en décembre 2019. Cette dernière avance en compte courant a été consentie sur une durée de remboursement de 5 ans et a eu vocation à faire face à un besoin de trésorerie en fin d'année lié aux règlements de factures arrivées à échéance.

| Autres actifs et passifs | Actif | | Passif | |
|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
| TVA et autres impôts..... | 741 953 | 387 827 | 495 162 | 436 612 |
| Organismes sociaux et personnel.... | - | - | 157 147 | 135 490 |
| Aut. débiteurs ou créditeurs divers.. | 407 319 | 164 842 | - | 815 |
| Fournisseurs..... | - | - | 182 517 | 802 382 |
| Franchise de loyer..... | - | - | 48 145 | 86 681 |
| CNP assurances..... | - | - | 68 649 | 765 000 |
| Compte courant associés..... | - | - | 1 715 759 | 1 707 499 |
| TOTAL AUT. ACTIFS ET PASSIFS | 1 149 272 | 552 669 | 2 667 379 | 3 934 479 |

La totalité des créances clients média font l'objet d'un passage automatique en créances douteuses à 30 jours. Elles font l'objet d'un passage en provisionnement à partir de 30 jours en fonction de la qualité relationnelle existante avec le client garantissant une assurance raisonnable de règlement de la créance et d'un provisionnement automatique à partir de 90 jours. Les créances clients média provisionnées basculent en créances irrécouvrables à partir de 180 jours.

9 - COMPTES DE REGULARISATION DEBITEURS ET CREDITEURS. Cette rubrique comprend à l'actif les produits à recevoir et les charges constatées d'avance et comprend au passif essentiellement les charges à payer. **Actif - Débiteurs divers.** Factures à établir, 31/12/2020 : 233 124, 31/12/2019 : 216 500, Charges comptabilisées d'avance, 31/12/2020 : 105 551, 31/12/2019 : 60 072, Autres comptes de régularisation, 31/12/2020 : 21 945, 31/12/2019 : 185 391, Total débiteurs divers, 31/12/2020 : 360 620, 31/12/2019 : 461 963. **Passif - Créditeurs divers.** Charges à payer IS Groupe, 31/12/2020 : 52 647, Charges à payer FNP, 31/12/2020 : 923 690, 31/12/2019 : 473 368, Charges à payer - sociales et de personnel, 31/12/2020 : 640 096, 31/12/2019 : 434 790, Total créditeurs divers, 31/12/2020 : 1 616 433, 31/12/2019 : 908 158.

10 - COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT. Ces comptes comprennent essentiellement à l'actif et au passif, les opérations d'achat et de vente de titres réalisés, pour le compte de la clientèle « courtage », avec les différents intermédiaires de marchés, dont les opérations de règlement/livraison sont en cours à la date d'arrêté des comptes. **Règlement - Livraison.** Comptes de négociation et de règlement, Autres institutions financières et Total, Passif, 31/12/2020 : 895 347, 31/12/2019 : 776 697.

11 - IMMOBILISATIONS. Immobilisations incorporelles. Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de trois ou cinq ans selon leur durée de vie estimée. **Immobilisations corporelles.** Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties de la façon suivante : Installations techniques : linéaire 10 ans, Matériel informatique bureautique : linéaire 3 ans, Matériel et mobilier de bureau : linéaire 5 à 10 ans. En application du règlement sur les actifs, il est déterminé un amortissement en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations selon les modalités définies dans le règlement du règlement CRC 2014-03.

| Immobilisations au 31/12/2020 | Valeurs brutes au 31/12/2020 | Amort. au 31/12/2020 | Valeurs nettes au 31/12/2020 |
|---|------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles..... | 5 294 524 | 2 902 048 | 2 392 476 |
| Frais d'établissement..... | 10 762 | 10 762 | 0 |
| Immobilisations corporelles..... | 244 917 | 182 868 | 62 049 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS | 5 550 203 | 3 095 678 | 2 454 525 |

Les immobilisations incorporelles brutes sont constituées pour l'essentiel des coûts de mise en place du Site Web et des applications digitales d'EASYBOURSE, auxquels sont venus s'ajouter : les coûts liés au lancement en 2018 de l'offre assurance vie 100 % en ligne via le projet EASYVIE ; l'incorporation des coûts de développements liées à l'optimisation de l'outil de gestion de la base clientèle (CRM) ; la mise en place des développements dans le cadre de la norme MIFID2. Les frais d'établissement correspondent aux frais de dépôt des noms de domaine.

Les immobilisations corporelles brutes sont constituées principalement de matériel de bureau composant les postes de travail des collaborateurs.

| Immobilisations - valeur brutes | 31/12/2019 | Acquis. et production immobilisée | Cessions et bascule en production | 31/12/2020 |
|------------------------------------|------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 4 456 112 | 345 791 | - | 4 801 903 |
| Immob. incorporelles en cours.... | 234 957 | 375 943 | 118 279 | 492 621 |
| Frais d'établissement..... | 10 762 | - | - | 10 762 |
| SOUS-TOTAL IMMOB. INC. | 4 701 831 | 721 734 | 118 279 | 5 305 286 |
| Immobilisations corporelles..... | 194 723 | 50 194 | - | 244 917 |
| TOTAL IMMOB. BRUTES | 4 896 554 | 771 928 | 118 279 | 5 550 203 |

Amortissements. Immobilisations incorporelles, 31/12/2019 : 2 191 167, Dotations : 721 643, 31/12/2020 : 2 912 810, Immobilisations corporelles, 31/12/2019 : 148 700, Dotations : 34 169, 31/12/2020 : 182 868, Total, 31/12/2019 : 2 339 867, Dotations : 755 812, 31/12/2020 : 3 095 678.

12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES. Ce poste enregistre une provision pour retraites de 9 426 euros ; montant inchangé.

13 - CAPITAUX PROPRES (en Keuros). Au 31/12/2020, le capital social est composé de 175 000 actions de 40 euros totalement libérées.

| Capitaux propres | 31/12/2019 | Imputation du résul. N-1 | Résultat de l'exercice | 31/12/2020 |
|------------------------------|------------|--------------------------|------------------------|------------|
| Capital | 7 000 | - | - | 7 000 |
| Report à nouveau | - 6 | - 1 081 | - | - 1 087 |
| Réserve légale | 600 | - | - | 600 |
| CAP. PROP. HORS RESULT..... | 7 594 | - 1 081 | - | 6 513 |
| Résultat de l'exercice | - 1 081 | 1 081 | 1 313 | 1 313 |
| CAPITAUX PROPRES | 6 513 | - | 1 313 | 7 826 |

14 - EFFECTIFS MIS A LA DISPOSITION DE LA SOCIETE. Effectif présent. Personnel en CDI, 31/12/2020 et 31/12/2019 : 31, Dont cadres, 31/12/2020 : 27, 31/12/2019 : 26, Dont employés et agents de maîtrise, 31/12/2020 : 4, 31/12/2019 : 5, Personnel mis à disposition par LA BANQUE POSTALE, 31/12/2020 et 31/12/2019 : 3, Total, 31/12/2020 et 31/12/2019 : 34.

15 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES. Produits : 1 874 282, Charges : 1 378 028, Créances : 180 445 130, Dettes : 2 143 549, Immobilisations acquises : 5 312, Hors-bilan : autorisation de découvert : 100 000. Les parties liées concernent principalement LA BANQUE POSTALE sur les refacturations intragroupes notamment la mise à disposition du personnel, la mise à disposition des locaux, la rémunération de la trésorerie ainsi que LBPAM pour les créances et les produits relatifs à la convention de distribution. Les créances regroupent principalement les créances auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes à terme. Les immobilisations ont été acquises auprès de DOCAPOST BPO SAS.

16 - FISCALITE. La Société fait l'objet d'une intégration fiscale avec le Groupe LA Poste depuis l'exercice 2009, elle est soumise à l'impôt dans les conditions de droit commun. EASYBOURSE est en bénéfice fiscal en 2020 et supporte à ce titre un impôt de 52 647 euros. La Société dispose d'un solde de reports déficitaires fiscaux, après imputation de 1 201 675 euros sur l'exercice 2020, de 15 208 180 euros.

17 - RECONNAISSANCE DES REVENUS. CA BOURSE, 31/12/2020 : 11 090 406, 31/12/2019 : 6 369 786, CA OPCVM, 31/12/2020 : 733 313, 31/12/2019 : 812 630, CA EASYVIE, 31/12/2020 : 83 053, 31/12/2019 : 53 067, CA Publicité et opérations réciproques, 31/12/2020 : 389 997, 31/12/2019 : 326 706, Rémunération de la trésorerie, 31/12/2020 : 1 286 937, 31/12/2019 : 1 144 084, Total chiffre d'affaires, 31/12/2020 : 13 583 706, 31/12/2019 : 8 706 272, Autres produits, 31/12/2020 : 2 042, 31/12/2019 : 16 305, Total Produits d'exploitation, 31/12/2020 : 13 585 748, 31/12/2019 : 8 722 577. Les produits d'exploitation bancaire sont constitués essentiellement de commissions et frais de courtage, revenus sur le SRD, commissions sur les prestations de services à la clientèle, commissions liées à l'assurance-vie, rémunération de la trésorerie. EASYBOURSE enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée. Les intérêts de placement de la trésorerie d'EASYBOURSE et des fonds cantonnés sont comptabilisés à l'échéance. Des intérêts courus sont calculés à chaque arrêté des comptes. Les autres produits d'exploitation bancaires comportent exclusivement les produits de l'activité média générés par le site internet www.easybourse.com. En 2020, le chiffre d'affaires relatif aux activités de courtage en bourse et de gestion de placements représente 87 % du chiffre d'affaires d'exploitation, les activités de rémunération de la trésorerie représentent 9 % et l'activité publicité/média représente quant à elle 3 % des produits d'exploitation et l'activité Assurance vie compte pour 1 % du chiffre d'affaires.

18 - CHARGES BANCAIRES ET D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE. Sous-traitance ProCapital, 31/12/2020 : 4 089 305, 31/12/2019 : 2 600 857, Développement, 31/12/2020 : 404 629, 31/12/2019 : 366 093, Contenu, 31/12/2020 : 785 634, 31/12/2019 : 679 795, Support, 31/12/2020 : 1 693 580, 31/12/2019 : 1 592 466, Masse salariale, 31/12/2020 : 3 506 531, 31/12/2019 : 3 251 739, Autres charges d'exploitation, 31/12/2020 : 950 300, 31/12/2019 : 812 954, Production immobilisée, 31/12/2020 : - 257 735, 31/12/2019 : - 261 700, Total charges d'exploitation brutes, 31/12/2020 : 11 172 244, 31/12/2019 : 9 042 205, Prorata de TVA, 31/12/2020 : 1 041 175, 31/12/2019 : 757 992, Total charges d'exploitation, 31/12/2020 : 12 213 419, 31/12/2019 : 9 800 196. Les charges d'exploitation regroupent principalement : les coûts relatifs à la sous-traitance ProCapital (33 %), les charges de personnel (29 %), les coûts de structure (14 %), le prorata de TVA (9 %), les acquisitions de flux d'informations (6 %), et les dépenses de développement commercial, communication marketing (3 %). A noter que les autres charges intègrent une production immobilisée à hauteur de - 258 Keuros (Produit).

19 - COUT DU RISQUE. Média, 31/12/2020 : 1 981, 31/12/2019 : 2 454, Courtage, 31/12/2020 : 8 748, 31/12/2019 : 1 348, Coût du risque, 31/12/2020 : 6 767, 31/12/2019 : 3 802. Le coût du risque comprend principalement les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. Néant.
21 - CONSOLIDATION DES COMPTES. EASYBOURSE est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en tant que filiale à 100 % de SF2 (Société anonyme ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) et détenue elle-même à 100 % par LA BANQUE POSTALE (Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance,

ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) à qui revient l'obligation d'établir des comptes et un rapport consolidés.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, constate l'existence d'un bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 312 530 euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de (1 087 403) euros à 225 127 euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EASYBOURSE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérfications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les

opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, le 18 mai 2021. Paris - La Défense, KPMG S.A. : Isabelle GOALEC, Associée ; Neuilly-sur-Seine, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Jérôme-Eric GRAS, Associé.

Le rapport de gestion est mis à disposition du public au siège social de la Société.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION (y compris pour les filiales et succursales situées à l'étranger). Eu égard à sa taille et aux activités qu'elle exerce, EASYBOURSE n'a pas mis en place de Comité de rémunération proprement dit. Toutefois, sa politique de rémunération prévoit des stades de validation par l'organe exécutif et l'organe délibérant et un taux croissance annuel limité de la masse salariale conformément à la politique du Groupe LA BANQUE POSTALE.

1. Gouvernance de la politique de rémunération. La Direction Générale, au cours de son processus budgétaire, définit une politique de rémunération en application de l'article L. 511-72 du Code monétaire et financier (modalités et date d'adoption, date de mise en œuvre, modalités de revue) en fonction du cadrage de LA BANQUE POSTALE et en intégrant les évolutions des rémunérations des fonctions repères à la concurrence, ainsi que les décalages de rémunérations de certaines fonctions. La politique de rémunération du personnel est composée d'une partie fixe et d'une partie variable et s'applique pour l'exercice 2020. La rémunération des membres de l'organe exécutif est décidée par le Comité d'administration. EASYBOURSE ne dispose pas à ce jour de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société.

2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération. Les évolutions de rémunération individuelle et de partie variable sont déterminées sur la base des résultats des entretiens annuels d'évaluation du personnel. Au cours de ces entretiens, l'atteinte des objectifs définis est passée en revue et les objectifs pour l'année à venir sont déterminés. L'évolution de la rémunération globale du salarié dépend donc de la réalisation des objectifs pour la part variable et de la maîtrise du poste pour l'évolution de la rémunération individuelle. La rémunération du Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) entre dans ce cadre. Les modalités de fixation d'objectifs et d'évaluation sont de même nature que les modalités de LA BANQUE POSTALE. Les parts variables convergent au fur et à mesure des recrutements sur la règle suivante : Maîtrise : objectif atteint = 5 % et seuil maximum = 7 %, Cadre (hors CODIR) : objectif atteint = 7 % et seuil haut maximum = 10 %, Membres CODIR : objectif atteint = 10 % et seuil maximum = 15 %.

3. Informations relatives aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise (Section 2 et 3 du chapitre VIII de l'arrêté du 03/11/2014). La rémunération brute en 2020 des dirigeants d'EASYBOURSE (Président et second dirigeant responsable) se compose d'une partie fixe qui s'est élevée à 234 002 euros et d'une partie variable d'un montant de 65 179 euros.

4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération. La masse salariale de la Société fait l'objet d'une publication annuelle (avec les états comptables) dans un bulletin d'annonces légales. Le contrôle de la cohérence entre le budget annuel et les rémunérations versées est effectué par le Directeur administratif et financier. Une revue des charges correspondantes est effectuée lors de chaque Comité d'expertise.